



**COMPTE-RENDU
DE LA
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 21 octobre 2025

L'an 2025, le 21 octobre, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au Centre culturel d'Attignat, sous la présidence de Monsieur le Maire Walter MARTIN, suite à la convocation du 17 octobre 2025.

Présents : M. Walter MARTIN, Mme Annie SOCHAY, Mme Sylvie DEBARD, M. Hervé BUATIER, Mme Fabienne RAVET, M. Olivier ABRIAL, Mme Annick PERRET, M. Emmanuel PERRIN, M. Eric PERRET, M. Jean-Louis BALLUTO, M. Xavier MAISONNEUVE, M. Ludovic VEYRET, Mme Gaëlle CURNILLON, M. Vincent MAURICE, M. Stéphane PERRAUD, Mme Aurélie BOZONNET (pouvoir de Mme CUZENARD), Mme Morgane SARTORETTI (pouvoir de M. BESSON), Mme Sandrine PENE

Excusés : M. François BESSON (pouvoir à Mme SARTORETTI), Mme Patricia CUZENARD (pouvoir à Mme BOZONNET), Mme Marina SEYNAEVE, M. Christian FONTAINE

Secrétaire de séance : M. Eric PERRET

Le compte-rendu du 16 septembre est adopté correction faite de deux coquilles.

Jeunesse – Avenant du Projet éducatif communal en concordance avec la Convention territoriale de gestion de Grand Bourg agglomération

Mme SOCHAY rappelle la convention territoriale de gestion (CTG) initiée par la Caisse d'allocations familiales à l'échelle de l'Intercommunalité. Cette CTG harmonise les relations avec les gestionnaires de centres jeunesse, encourage le partage des pratiques, la mobilisation des acteurs locaux, et octroie un bonus financier aux collectivités entrantes comme Attignat et quelques autres ayant adhéré cette année sur proposition du Grand Bourg. En contrepartie la CAF demande la synchronisation de la périodicité de renouvellement de notre Projet éducatif (Pedt) avec celle du CTG prévue en 2026 pour cinq ans, et l'alignement de modalités de pilotage. Le Conseil approuve à l'unanimité ces modifications du Pedt.

Finances – Décision modificative

Le Conseil vote la décision modificative suivante en anticipation de la fin prochaine de l'exercice budgétaire. Mme RAVET en livre les détails :

- Centre culturel : le circulateur du système de chauffage est définitivement hors service. Nécessité de le changer en urgence (+6 k€).
- Matériel : livraison d'un camion ampliroll neuf prévue en novembre (+44 k€).
- Réseau de chaleur : création d'un programme (+17 k€) pour paiement des honoraires et passation d'un appel d'offres. (A noter en recette une sollicitation à solliciter pour 50% de la prestation)
- Voirie : des travaux complémentaires effectués par la Commune rue de l'Eglise simultanément à son aménagement en juillet par le Département (+ 25k€).

- Ruche : 200 k€ supplémentaires tenant compte de dépenses imprévues (dépollution, renforcement de sol), de raccordements de réseaux, d'achat de mobilier et, par sécurité, d'une possible révision des prix des marchés (100 k€).
- Terrain synthétique : aménagement d'un merlon et évolution du matériel d'éclairage (+12 k€)
- Sécurité : ultimes factures de vidéoprotection (+ 2k€)
- Grande rue : diminution de l'enveloppe car report de l'opération au-delà de 2025 (- 306k€)

La Commune percevra parallèlement de meilleurs droits de mutation départementaux, 187 k€ de DETR obtenus au titre du terrain synthétique, la vente imminente du local d'optique.

Finances – Admission en non-valeur

M. le Maire explique la définition d'une écriture comptable de non-valeur. Il s'agit de retranscrire par prudence le non-recouvrement d'une créance soit en raison de son ancienneté, soit en raison de la situation du débiteur (surendettement, poursuites inopérantes...). Le Trésor public ne prononce en aucun cas l'annulation de la dette. En l'espèce le SGC de Bourg-de-Bourg demande de considérer la somme globale de 3669,76 euros résultant de factures de cantine et de loyers impayés des années 2023 et 2024 (unanimité).

Finances - Conditions générales de rétrocession des lotissements

M. BUATIER clarifie les conditions de rétrocession des lotissements. Depuis plusieurs années la Commune recourt à des conventions préalablement à la construction des ouvrages en prévoyant des exigences en matière de technicité et de viabilité. Elle reprend les voiries et réseaux divers en accord avec les gestionnaires compétents. En revanche elle ne reprend ni les espaces verts, ni les aires d'ordures ménagère ou de tri, qui ne seront donc ni sa propriété ni à sa charge. Les cédants règlent les frais d'acte.

Autres délibérations

Le Conseil,

- Valide la rétrocession des VRD du lotissement « La Cunée » (unanimité).
- Désigne M. ABRIAL à l'effet de passer l'appel d'offres et signer le marché de fourniture de chaleur (unanimité), M. le Maire ayant annoncé son départ de toute décision relative à ce dossier.
Une réunion de la commission d'appel d'offres aura lieu le 12 décembre à 17h.

Rapports divers

M. le Maire

M. le Maire diffuse et commente un extrait du journal télévisé de TF1 consacré aux frais de certains élus d'Ile-de-France et du Nord. Sur le fond il trouve inacceptable que ces maires fassent prendre en charge certaines notes de restauration et d'habillement par leur collectivité alors que ces dépenses ne sont pas nécessaires au fonctionnement de leur collectivité ou leur incombent personnellement. Sur la forme il s'offusque de la

tonalité du reportage sous-entendant une généralisation de ces pratiques à toutes les communes de France alors que la réalité des élus de campagne est bien différente de celle des métropoles. Les maires et adjoints touchent des indemnités de fonction, souvent inférieures au niveau prévu par la loi, et sans les remboursements tels que ceux illustrés dans le reportage diffusé.

Il remercie les conseillers ayant permis l'organisation de la journée du patrimoine, de la vogue, de la fête patronale et du repas des Aînés.

Mme DEBARD

Le repas préparé par La Parenthèse a rassemblé 200 personnes au Centre culturel, servi par les jeunes du lycée Gabriel Voisin, et animé par un orchestre. Les 92 anciens n'ayant pu venir peuvent emporter leur plat le 25 octobre au restaurant.

L'agenda 2026 se finalise, la distribution du bulletin municipal débutera le 12 décembre.

M. ABRIAL

On réceptionnera le bâtiment de la Ruche le 17 décembre. En considérant les fêtes de fin d'année, les entreprises disposeront d'une quinzaine de jours pour remédier aux potentielles réserves techniques avant l'inspection de la Protection maternelle infantile, et le passage de la commission sécurité du SDIS mi-janvier. La mise en service est espérée le 26 janvier 2026.

M. PERRIN

Les assemblées générales des associations se succèdent.

L'AFR d'Attignat a définitivement entériné sa dissolution.

M. PERRET

Le futur camion ampliroll du service technique est en cours d'aménagement chez Renault.

Rencontre nouveaux habitants le 9 novembre

Illumination de l'Agora le 8 décembre

Séance levée à 21h25

Le Secrétaire de séance,
Eric PERRET

Le Maire,
Walter MARTIN